

La naissance des partis politiques

Autor(en): **Durecq, Herbert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **131 (1986)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-344664>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La naissance des partis politiques

par Herbert Durecq *

Dans une interview radiodiffusée du 15 décembre 1965, le général de Gaulle déclarait: «Le régime des partis, c'est la pagaille.» Cette déclaration peut paraître paradoxale dans la bouche de celui qui a donné aux partis une existence constitutionnelle et qui a mis en place un régime politique au sein duquel ces derniers occupent une place de choix.

Mais le paradoxe devient facile à écarter si l'on considère, au-delà du pragmatisme du général, la définition que donne des partis l'historien-politiste Joseph la Palombara :

«Forces politiques organisées qui regroupent des citoyens de même tendance politique, en vue de mobiliser l'opinion sur un certain nombre d'objectifs et de participer au pouvoir ou d'infléchir son exercice dans le sens des objectifs.»

L'hypothèse de pagaille se trouve de ce fait d'autant plus écartée que des hommes tels que Max Weber déclarent très tôt «qu'il est exclu que l'on puisse organiser pratiquement des élections sans cette organisation».

Dès lors, la naissance du phénomène que représentent désormais les partis politiques, que l'on situe dans la seconde partie du XIX^e siècle, apparaît à la fois comme le fruit d'une évolution, mais aussi comme une

nécessité réelle, découlant de l'extension du pouvoir de suffrage. Cela sous-tend, à terme, le caractère fondamental qu'il détient dans la vie politique.

Décrire la naissance du phénomène partisan nécessite donc de se pencher sur le contexte de son origine, puis sur les différents modèles qui ont servi de référence à la création des partis eux-mêmes, avant de suivre le cheminement qui a été le leur, au sein des institutions pour s'imposer à la place qu'ils occupent aujourd'hui.

I. Le phénomène partisan est né de la nécessité d'organiser les forces politiques

Certes, depuis longtemps déjà sous certaines formes, des forces politiques existaient. On en retrouve la présence dans la Grèce antique, à Florence (Guelfes et Gibelins), en Grande-Bretagne et en France au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. Il ne s'agissait pourtant que de clans, de coteries, de fractions, sans organisation durable ni véritable programme. Il faut attendre le XIX^e siècle et l'évolution de la démocratie pour qu'apparaissent de véritables partis politiques au sens énoncé plus haut par J. la Palombara. On peut cependant constater que cette naissance a été préparée car elle était à l'évidence nécessaire.

* Correspondant français.

Cette naissance a été progressivement et longuement préparée au cours des siècles

Les factions, clubs, clientèles et autres coteries, nés de la mise en place du système représentatif, sont autant de bases de départ. Pour inorganisés qu'aient été les Whigs et les Tories, ils n'en ont pas moins été les précurseurs des deux grands partis britanniques. Déjà, en 1869, J. Amigues définissait les premiers partis: «Groupes d'hommes plus ou moins nombreux, association plus ou moins vaste de gens réunis par une étroite communauté de traditions, de vues ou d'intérêts dans une entreprise commune.»

Les révolutions en Grande-Bretagne (1648-1688), en France (1789), la guerre d'indépendance des Etats-Unis font progressivement – ou brutalement – passer le pouvoir des monarques vers les représentants. On assiste donc au regroupement des députés suivant différents critères. En Grande-Bretagne, l'origine sociale prime: les Whigs («conducteurs de bestiaux») représentent la haute bourgeoisie, tandis que les Tories («voleurs de grands chemins») regroupent les représentants de la noblesse. En France, l'origine territoriale est utilisée initialement («club breton»); elle cède ensuite la place à l'idéologie («club des Jacobins», «club des Cordeliers», «club des Girondins»), avant de donner naissance aux clubs «par lieu de réunion»: groupe de la rue des

Pyramides, groupe du Palais Royal. Les groupes parlementaires se mettent en place...

L'avènement du suffrage universel, preuve évidente de l'accroissement de la démocratie, entraîne peu à peu la création de véritables partis politiques (le suffrage universel a vu le jour en Grande-Bretagne en 1832 et 1867; en France en 1848; au Danemark en 1866).

Cette création est en effet devenue nécessaire

Le suffrage universel ayant pour conséquence d'augmenter le nombre des électeurs, il s'agit d'organiser au mieux la force que représente cette nouvelle masse électorale de façon à la «détourner des élites traditionnelles et lui faire connaître les nouvelles élites» (Maurice Duverger).

Les nécessités sont avant tout fonctionnelles. Il s'agit de transformer ce qui «était intermittent en permanent» (R. Rémond). Il faut donc mobiliser les électeurs, sélectionner les candidats, pour mieux préparer les élections (fonction d'encadrement). Il faut ensuite organiser les campagnes électorales, en proposant des programmes, en formulant des options, en élaborant des solutions (fonction d'organisation). Il faut enfin mettre en place un lien géographique – sur l'ensemble du territoire entre candidats et électeurs – et temporel – d'une élection à l'autre (fonction de structure).

La réponse, enfin, à la mutation de la vie politique est devenue impéra-

tive: à chaque type de corps électoral doit correspondre un parti déterminé.

On constate donc que dans les vieilles démocraties occidentales, les partis politiques ont vu le jour, de façon progressive au gré de l'évolution électorale, pour répondre à des besoins et dans le cadre d'institutions existantes. Cette naissance s'est réalisée, dans ce contexte, de diverses façons, mais elle s'est produite également, il faut bien le dire, en dehors de ce contexte et d'une façon tout aussi durable.

II. Les partis politiques se sont créés suivant différents modèles

Si les causes et la nécessité de la naissance du phénomène partisan relèvent d'une explication plutôt unanime, en revanche les conditions et les modèles de création font l'objet d'explications plus diversifiées. Les constitutionnalistes mettent en évidence deux processus de formation, l'un «parlementaire», l'autre «extérieur». Mais d'autres modèles ont été, plus récemment, évoqués par d'autres politologues.

Les modèles institutionnalistes ont été mis au point par M. Ostrogorski, et repris par M. Duverger

Pour Ostrogorski (un des pionniers de la science politique, mort en 1919),

les partis politiques, mode d'organisation de la démocratie, se sont formés en fonction des *grandes lois électorales*, en particulier en Grande-Bretagne.

1832: Création des «Registrations Societies» chargées des inscriptions et des vérifications.

1864: Création du premier parti politique britannique, la «Liberal Registration Association».

1867: Création des «caucus», comités électoraux chargés de canaliser et d'organiser les élections, mettant ainsi un trait d'union entre la vie parlementaire et les masses électorales.

1877: Le Caucus de Birmingham, sous l'impulsion de Jo Chamberlain, se transforme en «National Liberal Association».

Maurice Duverger, l'un des plus réputés parmi les politologues français, reprend en partie les idées d'Ostrogorski, mais à la *création parlementaire* précédemment évoquée, il ajoute une création dite «extérieure». Le schéma qu'il propose de la création par voie parlementaire est simple. Un groupe parlementaire se forme à partir d'une même tendance (idéologique, locale...). Des comités électoraux se créent alors dans chaque circonscription pour organiser les élections, soutenir les candidatures, mobiliser l'électorat, etc., puis pour maintenir les liens entre électeurs et élus. Il reste ensuite à établir un lien permanent entre ces groupes parlementaires et ces comités électoraux:

c'est le rôle dévolu au parti qui est ainsi créé. Cela entraîne d'ailleurs la création de nouveaux comités électoraux, dans les circonscriptions où le parti n'a pas d'élus. Le parti s'organise et se donne une tête. Le moteur de cette création peut être une communauté de doctrine (idéologie), des relations de voisinage ou un réflexe de défense (intérêts locaux), ou tout simplement la «course aux maroquins» (intérêt personnel). Ce schéma peut s'appliquer aux partis conservateurs et libéraux britanniques et aux premiers partis français: la Fédération Républicaine, l'Alliance Démocratique ou le Parti Républicain Radical-Socialiste.

La création extérieure décrit le processus de transformation de forces déjà existantes (politiques ou non politiques) en partis. Il peut s'agir de la transformation de syndicats (parti travailliste britannique), de mouvement chrétiens, d'associations d'anciens combattants (parti social français, ex-croix de feu), de sociétés secrètes ou de groupes clandestins (parti communiste d'Union soviétique). Mais ce modèle n'est pas rigoureux: le P.R.R.S. français, par exemple, est bien né du modèle parlementaire mais aussi de l'influence des Loges maçonniques et de la Ligue des Droits de l'homme.

Notons enfin que, pour Duverger, le premier modèle donne naissance aux «partis de cadres», le second aux «partis de masses». Mais cette typologie sommaire doit être complétée par des modèles plus récents.

D'autres modèles plus récents peuvent décrire la formation des partis

Joseph la Palombara propose d'adjoindre aux modèles précédents une création de type historico-conflictuelle (voir les partis issus de la Résistance française) et une formation liée au développement politique. Cette dernière introduit la notion de «parti attrape-tout» (Kirscheimer) dont on peut qualifier les partis gaullistes ou la démocratie chrétienne italienne.

Daniel Seiler pense à une approche fonctionnaliste liée à la fonction sociétaire des partis et expliquant la naissance de chacun d'entre eux de façon particulière. C'est dans ce cadre que se situent les travaux de G. Lavau qui explique ainsi la fonction «tribunitienne» du Parti communiste français.

Stein Rokkan esquisse une perspective combinant les trois derniers modèles (le paradigme de quatre clivages).

Jean Charlot, enfin, met en évidence les insuffisances des modèles précédents et évoque les partis nés de fusion-scission d'autres partis (SFIO et PCF en 1920) ainsi que la création originale des partis nés dans les pays du tiers monde (charisme des leaders, partis uniques...).

En somme, si le phénomène partisan proprement dit semble né d'une façon simple et logique, en revanche, la création ultérieure de partis politiques plus récents se montre plus compliquée et surtout plus diversifiée que le modèle initial de Maurice

Duverger. Il n'en reste pas moins que ce phénomène est complexe et qu'aucune des explications proposées n'est réellement satisfaisante.

III. Le phénomène partisan est, en revanche, totalement inéluctable aujourd'hui

Malgré une difficulté certaine pour obtenir une place officielle au sein des institutions – en particulier en France – et les controverses que leur apparition n'a pas manqué de susciter, les partis occupent aujourd'hui une place fondamentale dans la vie politique.

Le droit de cité des partis a été laborieusement acquis et controversé

En effet, en dépit de la nécessité qui a justifié leur création, les partis politiques ont eu des difficultés certaines à se voir reconnaître une existence officielle dans la vie politique. En France, par exemple, si la loi de 1901 sur les associations leur donne le droit à l'existence, en revanche, c'est en 1910 seulement que les groupes parlementaires deviennent officiels. La Constitution de 1958 leur donne une consécration constitutionnelle (article 4), mais sans leur donner un statut, comme l'a fait la RFA. En Grande-Bretagne, les partis politiques ne sont reconnus par la loi électorale qu'en 1969.

Paradoxalement, alors que leur réalité est reconnue très tôt, dès le début du siècle, Ostrogorski met en

garde contre les «effets pervers» de la «machinerie complexe», que sont les partis, véritables «omnibus» qui peuvent à terme nuire à la démocratie si on leur conserve leur caractère permanent. R. Michels, Simone Weil et bien entendu le général de Gaulle, à leur tour, leur reprochent leur atteinte aux individualités, leur bureaucratie et leur caractère diviseur. On peut d'ailleurs noter que les partis libéraux ou modernes se gardent bien d'utiliser cette étiquette, lui préférant celle d'Union..., de Rassemblement..., d'Alliance...

Cependant, les partis politiques ont leurs défenseurs, passionnels ou réalistes. M. Duverger, après avoir reconnu que «l'organisation des partis n'est certainement pas conforme à l'orthodoxie démocratique et que les luttes partisans deviennent souvent des guerres de religion», conclut en affirmant que «le meilleur moyen de défendre la démocratie consiste à détourner à son profit les techniques modernes d'encadrement des masses et de sélection des élites que sont les partis».

La place prépondérante détenue par les partis dans la vie politique n'est en effet plus guère contestée aujourd'hui

Cette place revient essentiellement à leur rôle reconnu d'organisation et de sélection, mais aussi au «système des partis» qui détermine, en fait, le régime politique lui-même et son fonctionnement.

Quelle que soit, en effet, leur typologie – et l'on sait qu'elle est importante –, les partis politiques ont tous des fonctions sensiblement identiques: une fonction d'encadrement des élections au sein de laquelle l'idéologie tient une place d'importance; une fonction d'encadrement des élus et de maintien des liens de ces derniers entre eux, mais aussi des liens entre les électeurs. De plus, les partis ont un rôle éventuel d'éducation politique des citoyens et de leurs élus, d'élaboration d'un certain vocabulaire, de globalisation des problèmes posés, de choix de solutions acceptables pour tous. «Le pouvoir, dit Georges Vedel, c'est comme la bicyclette: ce n'est pas difficile, mais encore faut-il avoir appris.»

Le système des partis, qui est la configuration résultant du nombre et de la dimension des partis ainsi que des relations d'interdépendance qui les lient entre eux, est à l'évidence un élément stratégique dans l'analyse et la compréhension des régimes politiques. A titre d'exemple, il y a un parti unique en URSS, deux aux Etats-Unis, «deux et demi» en RFA, trois en Grande-Bretagne, quatre en France, (si l'on ne prend en compte que les partis importants), et force est de constater que les régimes politiques sont bien différents, même si l'on considère le rôle détenu par les systèmes électoraux dans la création, et donc, le nombre des partis.

Il paraît difficile de se pencher sur le phénomène partisan sans se référer à sa naissance. En effet, si les partis représentent aujourd'hui un des moteurs de la vie politique, et sont considérés, même à tort, comme les garants de la démocratie, c'est précisément parce qu'ils en sont issus.

L'accroissement de la démocratie, l'extension du droit de suffrage ont créé les conditions de l'organisation des partis modernes. Ces derniers se sont ensuite créés dans le cadre même des institutions politiques, en particulier en Europe occidentale. Fruit d'une évolution, et en dépit de nombreuses controverses, ils ont su se doter d'une assise durable d'autant plus que le rôle qu'ils jouent dans la vie politique rend leur présence indispensable.

On peut toutefois se demander si ce rôle, qui ne cesse de croître, ne risque pas, à terme, de franchir un seuil de tolérabilité pouvant mettre en péril l'ensemble des institutions. Le cas de la France est significatif à cet égard: la part d'idéologie s'accroît, les luttes et les revanches se multiplient d'autant que le relais syndical se trouve grandement facilité par la crise économique. «L'effet pervers» décrit par Ostrogorski, le risque de «guerres de religion» évoqué par M. Duverger, ne peuvent plus être laissés pour compte.

H. D.